



## Règlements du concours

**Participation au sondage dans le cadre du renouvellement des politiques sociales de la Ville de Warwick (le « Concours »)**

**En vigueur du 6 septembre 2024 à 8 h (HAE) au 30 septembre 2024 à 11 h 59 (HAE) (la « Durée du concours »)**

**Organisé par  
Ville de Warwick**

### **Contexte**

Dans le cadre de sa démarche de renouvellement de ses politiques sociales, la Ville de Warwick invite les citoyennes et citoyens de son territoire à participer à un sondage afin de brosser un portrait clair des attentes, des besoins et des préoccupations de la population dans le but de produire un plan d'action.

Les citoyennes et citoyens de moins de 65 ans qui répondront au sondage seront automatiquement inscrits à un concours pour courir la chance de gagner un panier-cadeau d'une valeur d'environ 75 \$.

### **Règlements du concours**

#### **1. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS**

Aucun achat requis. Pour participer au Concours, les personnes admissibles sont invitées à remplir le formulaire du sondage disponible en ligne et en papier pendant la Durée du Concours et soumettre le formulaire du sondage.

#### **2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

Pour être admissibles au concours, les participantes ou participants doivent :

- a. Être âgées ou âgés de 18 ans et plus;
- b. Être citoyennes ou citoyens de la Ville de Warwick;
- c. Remplir le formulaire du sondage;
- d. Soumettre le formulaire du sondage avant le 30 septembre 2024 à 11 h 59;
- e. Respecter une limite d'une participation par personne durant toute la Durée du Concours;
- f. Répondre correctement à une question d'habileté mathématique;
- g. Respecter et suivre les étapes pour participer au Concours.

### 3. OÙ TROUVER LE SONDAGE ET COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS?

Le sondage est accessible :

- a. **En ligne** : Il est possible de remplir le formulaire du sondage disponible sur la page Facebook de la Ville de Warwick en cliquant sur le lien du sondage dans la publication.
- b. **En format papier** : Pour les personnes qui répondent à la version papier du sondage, il suffit de remplir le formulaire papier, de détacher la partie du bas (« Bulletin de participation ») de la dernière page du sondage et de soumettre votre Bulletin de participation à votre bureau municipal en personne avant la fin de la Durée du Concours.

### 4. DURÉE DU CONCOURS

Le Concours commence le 6 septembre 2024 à 8 h (HAE) et se termine le 30 septembre 2024 à 11 h 59 (HAE) après quoi, le Concours sera clôturé et aucune participation au Concours ne sera acceptée et considérée comme valide.

### 5. DESCRIPTION DU PRIX

Le prix du Concours est un panier-cadeau d'une valeur d'environ 75\$. Il contient plusieurs objets dont une tasse, sac réutilisable, bouteille d'eau, des chaussettes et autres. Une seul panier-cadeau sera remis à la gagnante ou au gagnant parmi l'ensemble des participantes et participants du Concours.

### 6. QUESTION D'HABILITÉ MATHÉMATIQUE

6.1. La gagnante potentielle ou le gagnant potentiel devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique pour être considéré comme gagnante ou gagnant en plus de répondre aux critères d'admissibilité énoncés dans les Règlements du concours.

6.2. La question à laquelle la gagnante potentielle ou le gagnant potentiel devra répondre est :  $(2 \times 10) + 5 - 3 =$  Réponse.

### 7. SÉLECTION DE LA GAGNANTE OU DU GAGNANT DU CONCOURS

7.1. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles.

7.2. La directrice des loisirs, de la culture et des communications de la Ville de Warwick, en présence d'une tierce personne, procéderont à un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles reçues après la fin de la Durée du Concours le 28 octobre 2024 au bureau de la Ville de Warwick située au 8, rue de l'Hôtel de Ville, Warwick (Québec) J0A 1M0. Ensuite, les personnes responsables valideront l'admissibilité de la gagnante potentielle ou du gagnant potentiel.

7.3. La personne sélectionnée sera considérée comme la gagnante ou le gagnant du Concours si cette personne répond aux critères d'admissibilité énoncés dans les Règlements du concours. Si la personne ne répond pas aux critères d'admissibilité, elle sera disqualifiée et ne recevra pas le Prix. À la suite de quoi, une autre participation sera sélectionnée par tirage au sort parmi les participations admissibles restantes.

## **8. DÉSIGNATION DE LA GAGNANTE OU DU GAGNANT DU PRIX**

La directrice des loisirs, de la culture et des communications de la Ville de Warwick annoncera la gagnante ou le gagnant sur la page Facebook de la Ville de Warwick le 28 octobre 2024. Par la suite, elle contactera la gagnante ou le gagnant du Concours par téléphone et/ou par courriel le jour même du tirage, soit le 28 octobre 2024.

## **9. REMISE DU PRIX**

La directrice des loisirs, de la culture et des communications de la Ville de Warwick déterminera la façon dont le Prix sera remis avec la gagnante ou le gagnant. Par exemple, la gagnante ou le gagnant pourra récupérer le Prix en personne au bureau de la Ville de Warwick.

## **10. RÉCLAMATION DU PRIX**

Si le Prix n'a pas été réclamé suivant plusieurs tentatives de prise de contact de la directrice des loisirs, de la culture et des communications de la Ville de Warwick, la gagnante potentielle ou le gagnant potentiel sélectionné lors du tirage du 28 octobre 2024 sera disqualifié. La directrice des loisirs, de la culture et des communications de la Ville de Warwick procédera alors à un deuxième tirage pour sélectionner une autre personne gagnante suivant les mêmes critères d'admissibilité énoncés dans les Règlements du concours.

## **11. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS**

En participant au concours, les participantes ou participants reconnaissent :

- a. Avoir lu et accepté les Règlements du concours et de s'y conformer;
- b. Satisfaire les critères d'admissibilité énoncés dans les Règlements du concours et d'accepter le Prix si elles ou s'ils emportent le Prix;
- c. Avoir essayé au mieux de leurs capacités de répondre correctement à la question d'habileté mathématique;
- d. Accepter le Prix offert par la Ville de Warwick tel quel. Le Prix ne peut être échangé, ni remboursé, ni vendu ou bien substitué pour un autre prix;
- e. Accepter que la directrice des loisirs, de la culture et des communications de la Ville de Warwick nomme leur nom complet lors de l'annonce de la gagnante ou du gagnant sur la page Facebook de la Ville de Warwick.

## **12. AUTRES CONDITIONS**

12.1. La Ville de Warwick se réserve le droit de mettre fin ou de modifier ce Concours à tout moment et de quelque manière que ce soit sans préavis aux participantes et participants. Si, pour quelque motif que ce soit, le Concours ne peut pas se dérouler comme prévu initialement, la Ville de Warwick se réserve le droit d'annuler le Concours et d'effectuer un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles reçues précédemment et reçues avant la date de fin de la Durée du concours.

12.2. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

### **13. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DEMANDÉS SUR LE FORMULAIRE DU SONDAGE**

La Ville de Warwick agira dans le respect de la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Seul le nom complet de la personne gagnante sera révélé sur la page Facebook de la Ville de Warwick.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter les personnes responsables du sondage.

**Catherine Marcotte**

Directrice des loisirs, de la culture et des communications de la Ville de Warwick  
819 358-4300, poste 4311 | [communications@villedewarwick.quebec](mailto:communications@villedewarwick.quebec)

**Catherine Aubut**

Agente de développement des communautés de la MRC d'Arthabaska  
819 752-2444, poste 4292 | [catherine.aubut@mrc-arthabaska.qc.ca](mailto:catherine.aubut@mrc-arthabaska.qc.ca)